CS 10163 - 7 bd du Val de Chézine
44802 Saint-Herblain cedex
Tél. : 02 51 83 77 77 -
E-mail : 2012M@ffr.fr
www.paysdelaloire-rugby.fr

Saint-Herblain, le 28 Novembre 2020

Compte-rendu du Comité Directeur de la Ligue Régionale de Rugby du 27 Novembre 2020

Présents : D. Coquelet, B. Lemaitre, B. Combeau, D. Colas, J. Legoube, E. Prod'homme, JY Quintin, H. Amossé, D. Griffon, H. Pizon, O. Collet, M. Gerbe Gavini, G. Martin, A. Camus, JH. Guillet, V. Alba, M. Moquet, JJ. Diez, Th. Heude, J. Desnos, W. Lafont, L. Roux, G. Dugand, JL. Dumais, P. Herpin, S. Savina, S. Gadé, Th. Robert, F. Costa,
Pouvoir de P. Collet à JL. Dumais
Absents excusés : S.Dumange, R. Gressier Monard, Délégué CD49, Délégué CD85

Le Comité Directeur de la Ligue Régionale de rugby s'est réuni le Samedi 27 Novembre, en visioconférence. Ouverture de la séance à 18h30.

1° Accueil du Président.

Le Président ouvre la séance à 18h30 en accueillant tous les élus pour ce 1er CODIR de la mandature. Il félicite l'ensemble des nouveaux membres et leur souhaite pleine réussite dans leur engagement. Il indique aussi que les élus qui ne renouvellent pas leur mandat (comme certains présidents de CD) seront honorés par la Ligue dès que cela sera possible. Il présente les enjeux proches pour la nouvelle équipe : Elections des CD à venir, avancée du Projet de La Chapelle/Erdre, les actualités fédérales (avec notamment un point important sur la nécessaire politique de réduction des coûts qui fait suite aux conséquences de la crise sanitaire). Un point est également fait sur les dernières modalités de reprise des activités sportives, au travers du message FFR envoyé aux clubs ce Vendredi en fin d'après-midi.

A la suite de cet accueil, le Président présente la liste des membres du Bureau directeur (13 personnes) qui doit être soumise au vote (à bulletins secrets) du Comité Directeur. **Voir Annexe 1** (fonctions des membres). Une application est utilisée et permet un vote anonyme (Balotilo). Le résultat des votes exprimés est annexé à ce Compte rendu. **Voir Annexe 1Bis**

Inscrits : 28 (24 membres élus et 4 membres de droits représentants les Comités Départementaux)
Votants : 25

Membres proposés :	Voix Pour :	Voix Contre :	Abstention :	Elu / Non élu
LEMAITRE Bernard	**24**		**1**	**Elu**
COLAS Dany	**25**			**Elue**
COMBEAU Bernard	**25**			**Elu**
GRIFFON Daniel	**23**	**1**	**1**	**Elu**
PIZON Hugues	**25**			**Elu**
GERBE GAVINI Marguerite	**23**	**1**	**1**	**Elue**
LEGOUBE Jacques	**24**		**1**	**Elu**
ALBA Valérie	**25**			**Elue**
COLLET Olivier	**24**		**1**	**Elu**
AMOSSE Hervé	**25**			**Elu**
GUILLET Jacques- Henri	**24**		**1**	**Elu**
MARTIN Gilles	**24**		**1**	**Elu**

Le nouveau BUREAU DIRECTEUR est donc validé et installé immédiatement dans ses fonctions.

2° Situation financière FFR et actualités RH.

Compte-tenu de la baisse prévisible des recettes de la FFR, une politique de réduction des dépenses va certainement être proposée aux Ligues et aux services de la FFR. Deux rencontres avec le Trésorier Général sont prévues pour envisager les conditions de mise en œuvre de cette réduction des coûts. Cela pourrait se traduire par une diminution des engagements financiers au niveau des subventions liées aux POS des Ligues. Le maintien de celles à destination des CD semble acquis (sous réserves de l'envoi des comptes validés à la FFR). La politique RH de maintien des salariés FFR en chômage partiel aura quant à elle, des conséquences sur le niveau d'activité des clubs, en cas de reprise totale avant Noël. Le Président souligne à nouveau la qualité du travail des CTC et CTL pendant la période actuelle de confinement.

3° Présentation et validation des comptes financiers de la Ligue (arrêtés au 30 Juin 2020) – Voir Annexe 2

Le Président présente les comptes financiers de la Ligue, validés par l'expert-comptable, au Comité Directeur. La plaquette financière ayant été envoyée en amont, il n'y a pas matière à grands débats sur les chiffres présentés. Il indique néanmoins que des explications sont indispensables pour étayer l'existence d'un compte de résultat positif à hauteur de 104 K€ euros.

- une diminution des dépenses liées au confinement et à l'arrêt de la saison sportive, une baisse des charges liées aux frais « matériels » des CTC (gas-oil, péages, etc…) - moins 40 K€

- une augmentation des subventions reçues (Région + FFR) - plus 40 K€

- la prise en charge de l'activité partielle et réduction de charges par l'Etat - 25 K€

Malgré la prise en compte de charges nouvelles pour la copropriété au titre de l'exercice comptable (26 K€), le résultat est positif et la question de l'affectation de cet excédent se pose. Une gestion prudente impose d'attendre la confirmation des mesures proposées par la FFR, avant d'orienter cet excédent. Ce d'autant que la Ligue doit faire face à des situations ou enjeux importants dans les mois à venir :

- Démission récente de T. Kerdrain (CTC) pour rejoindre le staff de Soyaux-Angoulême, avec comme conséquence le gel de ce poste, l'utilisation nécessaire en fonds propres pour le montage financier du projet de construction du nouveau siège de la Ligue et de l'institut de formation à La Chapelle/Erdre, l'investissement en matériel pour la Ligue (Arbitrage régional), la baisse prévisionnelle des subventions fédérales, les charges de la copropriété qui reste à honorer (15 K€) et l'étude d'un fonds de soutien et de solidarité en direction des clubs et des Comités départementaux dans le cas de difficultés éventuelles pour la saison 2021/2022.

Le Président sollicite la validation des comptes présentés, ainsi que l'affectation du résultat aux fonds propres auprès des membres du Comité directeur.

Résultats des votes : (à main levée)

- Validation des comptes présentés : Votants = 24 Pour = 24 **Les comptes sont donc validés pour être soumis à l'approbation de l'AG financière.**

- Affectation du résultat aux fonds propres : Votants = 24 Pour = 24 **Affectation validée pour être pour être soumise à l'approbation de l'AG financière.**

4° Modification des bassins (suite à la démission d'un CTC)- Voir Annexe 3

Un des CTC ayant présenté sa démission au début du mois de Novembre, avec demande de « libération » sans honorer la durée du préavis, la Ligue a accepté de donner une suite favorable, afin de ne pas pénaliser ce projet individuel.
Au regard de la situation sanitaire et la situation RH-FFR actuelle, il est convenu avec la DTN « le gel » de ce poste et non sa suppression.
Cette nouvelle situation a été examinée et étudiée avec les cadres techniques en lien avec l'équipe de CTC.

Ainsi, le passage de 8 CTC à 7 CTC nécessite des ajustements dans la répartition des clubs sur les 7 bassins. Afin de finaliser l'appel à candidature externe pour combler le poste de F. Carillo qui quittera la Ligue au début Janvier prochain. Au préalable, une validation par le Comité Directeur était nécessaire.
Sylvain Gadé(CTL) fait une présentation de cette répartition qui préserve les principes adoptés au CODIR de Juin 2020 (Sarthe/Mayenne et Anjou) lors du départ de Lionel Viguier.

Résultat du vote : Validation de la proposition : Votants = 24 Pour =23 Abstention = 1 **Modification validée**

5° Proposition de la Charte de l'élu(e) régional(e) – Voir Annexe 4

Le Président avait envoyé aux membres élus et associés une proposition de charte visant à formaliser le respect de la défense des intérêts du rugby régional et garantissant un comportement révélateur d'une déontologie qui doit être remise au centre de nos comportements, de manière de remplir nos fonctions d'élus et donc de représentants du rugby régional avec la certitude du bon droit. La proposition de vote est faîte, charge aux élus (si adoption) de retourner la charte signée au Secrétaire Général dans les meilleurs délais.

Votants : 22 Pour : 22 **La proposition de Charte de l'élu régional est donc adoptée.**

6° Validation de la composition de certaines Commissions régionales.

La présentation de la composition de deux Commissions a été faîte au Comité Directeur. La Commission Régionale de l'Arbitrage (document envoyé en amont aux élus) est présentée et validée à l'unanimité. Sébastien Savina, notre nouveau DAL a donc toute légitimité pour piloter cette Commission essentielle…

La Commission de Discipline et des Litiges est présentée aux élus par Patrice Herpin (à qui D. Coquelet renouvelle son mandat). Elle est validée à l'unanimité. Le Secrétaire Général indique que dans la mesure où cette Commission régalienne est validée, il pourra procéder à la constitution de la Commission d'Appel et proposer au prochain Bureau Directeur un responsable pour celle-ci.
Le Président indique qu'il poursuit son travail de sollicitation auprès des élus et dirigeants régionaux pour « alimenter » les Commissions Fédérales. Il reste encore des Commissions à pourvoir (exemple du Rugby à 7). Un point sera fait en Bureau Exécutif.

7° Questions et interventions diverses.

** Jacques Legoubé présente un point sur les possibilités de reprise des compétitions (autant pour les seniors que les jeunes) en fonction de l'évolution des mesures liées à la crise Covid. A ce soir, la reprise sportive pour les seniors serait fixée au 20 Janvier, avec une « reprise de championnat au 7 Février ». Tous les scénarii sont sur la table, en fonction de la date qui sera fixée pour la reprise. Les informations vont partir sous peu à destination des clubs. Cela risque d'être compliqué ! Malgré tout, le maintien d'une forme de championnat doit être garanti, TOUT COMME les Finales Régionales (féminines et masculines). Le CODIR maintient au club de l'ASBR Rezé cette organisation, sous réserve d'accord de la Ville. Les élus en charge (compétitions et évènementiel) du dossier reprennent contact avec le club pour envisager les possibilités en fonction de nouvelles dates.

** Jean-Luc Dumais intervient sur les évolutions et la gestion du « Grand-Ouest », suite aux élections de Ligue. Il demande quelle est la nouvelle « donne » en matière de gestion des compétitions, notamment Féminines.

**D. Coquelet répond que deux des quatre Présidents du Grand-Ouest sont « nouveaux ». Il convient donc de remettre les dossiers en cours sur le métier. Francis Costa confirme la « mise en avant » des dossiers, que ce soit sur le sportif, l'organisationnel, la formation.

** Bernard Lemaitre intervient pour faire un rapide bilan de la journée de pré-audit (ce Vendredi) pour préparer la certification « QualiOpi » de notre Institut Régional de Formation. Il en profite pour indiquer le volume de travail que représente la gestion de ce gros dossier et tient à féliciter Thomas Robert (CTL) pour le travail accompli. L'audit de certification est prévu en Février. Il se fera en présence du Président (l'IRF étant une structure de la Ligue) et de Charlène (en charge du secrétariat de l'IRF). Se posera également la question de l'assujettissement ou non à la TVA pour la Ligue, compte-tenu du CA généré par les actions de formation. Cela serait une réelle opportunité (si c'est possible) de compenser le coût global du projet de La Chapelle sur Erdre. (à voir avec T. Bellanger ou G. Dugand)

** Les dates des élections CD sont confirmées : (communication du secrétaire général)

CD 44 report envisagé à la Mi-Février (statuts OK)
CD 49 report au 12 Décembre (statuts OK)
CD 72 élections prévues le 5 Décembre (statuts OK)
CD 85 élections prévues le 5 Décembre (statuts en cours)
CD 53 l'élection a eu lieu le 20 Octobre (statuts en cours de validation FFR)

** Dominique Coquelet propose une prochaine réunion du Comité Directeur, en présentiel, le **Samedi 19 Décembre** 2020, en matinée, au siège de la Ligue.

** Le Président propose également une journée plus « conviviale » avec l'ensemble des salariés de la Ligue dans les jours précédant Noël. La date doit être confirmée rapidement, en fonction des mesures RH des CTC et CTL.

** Rappel aux élus : Un bureau exécutif est mis en place à compter du 30 Novembre (réunion hebdo à la Ligue). Il y aura donc des élus présents dans les locaux (D. Coquelet, B. Lemaitre, D. Colas, B. Combeau) tous les lundis. Nous ferons le point des « tours de présence » des uns et des autres, afin d'assurer une continuité. Nous verrons également les besoins en matière d'ouverture au « public » de la Ligue, et donc les présences d'élus…

** Un calendrier des dates de Bureau Directeur et Comité Directeur sera arrêté par le Bureau exécutif lors de sa prochaine séance.

L'ordre du jour étant épuisé, et les interventions des élus terminées, le Président clôt la séance du Comité Directeur à 20h40.

Fait à Saint Herblain, le 28 Novembre 2020,

Bernard LEMAITRE, Secrétaire Général



Dominique COQUELET-Président

